

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

Direction Cohésion territoriale et appui aux
communes – Habitat / logement

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA
REHABILITATION DE LOGEMENTS PIG ET OPAH RU
MULTI SITES**

N° 2025 - D - 115

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération n°173 du conseil communautaire du 8 juillet 2021 portant sur le Programme d'Intérêt Général (PIG) de GrandAngoulême et Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) multi sites sur la centralité des communes de Gond-Pontouvre, La Couronne et Ruelle sur Touvre,

Vu, la délibération n°57 du conseil communautaire du 10 mars 2022 approuvant l'avenant n°1 à la convention OPAH RU multi sites,

Vu, la délibération n°24 du conseil communautaire du 24 janvier 2023 approuvant l'avenant n°1 à la convention du Programme d'Intérêt Général (PIG) communautaire et l'avenant n°2 à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) multi sites,

Vu, la délibération n°19 du conseil communautaire du 21 février 2024 approuvant l'avenant n°2 à la convention du Programme d'Intérêt Général (PIG) communautaire et l'avenant n°3 à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) multi sites,

Vu, la délibération portant délégation d'attributions du conseil au Président,

Vu, l'arrêté n°94 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Hassane ZIAT, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1^{er} : Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers de réhabilitation de logements dans le cadre du programme d'intérêt général communautaire (PIG).

Article 2 : Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant total de 24 505,41 €. Elles seront versées sur présentation de la fiche de calcul au paiement et du plan de financement du projet transmis par l'ANAH. En cas de taux de cofinancement du projet supérieur aux taux prévus dans le règlement de l'ANAH, le montant des aides de GrandAngoulême pourra être révisé à la baisse.

Article 3 : Afin de garantir la protection des données personnelles des bénéficiaires, l'annexe 2 sera publiée et transmise uniquement aux personnes en charge de son exécution.

Article 4 : La dépense est inscrite au budget principal – article 20422 opération 1070.

Article 5 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **12 MAI 2025**
Pour le Président,
Le Vice-Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a central vertical stroke, positioned to the left of the name Hassane ZIAT.

Hassane ZIAT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **12 MAI 2025**
Publié ou notifié,
Le **12 MAI 2025**

Annexe 1

Numéro de dossier du propriétaire	Dépense subventionnée	Participation GrandAngoulême		Type d'intervention
		Taux	Montant	
016011962	41 709,21 €	10 % plafonnés à 2 000 €	2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016011803	51 627,49 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016011973	64 778,54 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
0166011947	69 637,00 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016011667	27 072,34 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012037	8 246,00 €		824,60	Travaux autonomie de la personne
016011959	70 000,00 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012000	16 808,07 €		1 680,81	Travaux autonomie de la personne
016011991	56 294,76 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016011974	69 950,50 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016011978	70 000,00 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016011885	57 487,00 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012126	57 243,60 €		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
TOTAL	660 854,51 €			24 505,41 €